



Groupement de Gendarmerie
départementale de l'Ain



Direction Départementale
de la Sécurité Publique
de l'Ain



Pour mieux protéger votre domicile
contre les risques de cambriolage,
pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser
Surveiller
Signalier



S écuriser son habitation

- ✎ Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées, ...) ;
- ✎ Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Fermer portes et fenêtres même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- ✎ Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- ✎ Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- ✎ Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;
- ✎ Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Surveiller l'environnement proche



- ✎ Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- ✎ Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

S ignaler toute présence suspecte



- ✎ Signaler, **en composant le 17**, les véhicules et/ou individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- ✎ Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).